

02386613X

39
✓

HENRY THIVOT

LA VIE PRIVÉE

LA VIE PRIVÉE

dans les

HAUTES - ALPES

vers

le milieu du XIX^e siècle

8

DA

2000 05575

◇

Cet ouvrage le 15^e de la collection « Mémoire des Hautes-Alpes » édité par la Librairie des Hautes-Alpes, 16, rue Jean Eymar à Gap, a été imprimé en fac similé à partir de la Première édition avec l'accord des Ayants droit et de la Société des écrivains Dauphinois.

Dépot Légal
Région Provençale

3993

HENRY THIVOT

LA VIE PRIVÉE

dans les

HAUTES-ALPES

vers

le milieu du XIX^e siècle

Henry Thivot
1803

HENRY THIVOT

LA VIE PRIVÉE

dans les

HAUTS-ALPES

le milieu du XIX^e siècle

2-909956-14-8



PRÉFACE

de M. Paul ESCALLIER

À LA MÉMOIRE DE MA CHÈRE MAMY
ALICE THIVOT

et

À MON AMI LE HAUT-ALPIN

LUDOVIC TRON

*enfant de Châteauroux,
Sénateur des Hautes-Alpes.*

A la mémoire de son frère aîné
ALICE THIVOT

A son aîné le poète
LUCKY THIVOT
auteur de *Le Poète*
éditeur des *Œuvres complètes*

PRÉFACE

de M. Émile ESCALLIER

Président de la Société des Écrivains Dauphinois

La présentation d'une œuvre nouvelle comporte toujours une part d'inconnu. Quels seront les lecteurs de ce livre ? Pour un ouvrage historique, la réponse risque de décevoir. Tout homme a une tendance instinctive à croire que le monde a commencé et qu'il finira avec lui. Les données quotidiennes de l'expérience, qui devraient lui ouvrir les yeux, ne le détrompent point. Sa propre personne est devenue son unité de mesure et il aune tout à cet étalon. Ainsi en est-il venu à mépriser l'Histoire. Des esprits réputés éminents, des écrivains tenus pour illustres n'ont pas eu pour elle assez de dédain. A-t-on assez souvent répété, dans le dessein d'en faire un axiome, la phrase absurde de Paul Valéry ? D'une façon plus modeste, je n'ai jamais oublié ce jeu radiophonique où un professeur d'histoire questionné ne connaissait pas le nom de l'interlocuteur du chevalier Bayard agonisant. Tôt ou tard l'Histoire se venge. Des exemples nous en sont donnés chaque jour. Cette science serait bien courte si elle n'avait pas ses revanches, parfois cruelles, et si elle tenait toute, selon Villiers de l'Isle-Adam, dans le bref espace de vie du phalène voué à se brûler sans cesse à l'éternel flambeau. Tenons-nous en — car tout est mieux ainsi — à la sagesse de Montaigne lorsqu'il raille Protagoras « faisant l'homme la mesure de toute chose, qui ne sut jamais seulement la sienne ».

Malgré ma dilection pour le sage Michel Eyquem et malgré son opinion rassurante, je me suis posé l'inévitable question lorsque j'ai attaqué, dans le dessein de lui donner une préface, l'ouvrage excellent de M. Henry Thivot. Du même coup je saluais le courage de l'auteur capable d'avoir affronté un aussi volumineux sujet.

Le courage, il est vrai, est une vertu alpine. Or M. Thivot est embrunais. Gardons-nous des comparaisons : un dicton connu affirme qu'elles ne sont pas toujours raisonnables. Pourtant celle-ci m'apparaît valable. Le célèbre roc durancien eut au siècle dernier, en la personne d'Emile Guigues, un percepteur pittoresque dont le crayon malicieux, au lieu de s'appesantir sur le papier rébarbatif de l'Administration des Finances, nous a laissé, dit l'un de ses biographes, « des quantités de croquis des vallées alpestres, des types de montagnards aux vieux costumes disparus et des animaux qui ne changent pas ». Lorsque Emile Guigues mourut, en 1904, M. Henry Thivot atteignait presque sa majorité. Frais émoulu du collège d'Embrun, bachelier, il devançait l'appel des armes, endossait l'habit militaire et ne le quittait qu'après la grande aventure de la Première Guerre mondiale. Docteur en Droit de l'Université de Paris en 1929, avec une thèse dont les années à venir devaient démontrer l'importance et qui, dans l'immédiat, fut primée en juillet 1930 au concours de la Faculté de Droit de Paris ; détaché, de 1929 à 1931, dans les cabinets ministériels du toujours regretté Maurice Petsche ; promu en mai 1931 percepteur hors classe et affecté à la Direction de la Comptabilité publique ; un temps de mobilisation, pour la seconde fois, de septembre 1939 à juillet 1940, la rosette de la Légion d'honneur, la Croix de Guerre 1914-1918, la Croix du Combattant, les Palmes Académiques : il achève sa carrière, de 1941 à 1945, comme receveur-percepteur de Neuilly-sur-Seine, et du coup voici justifiée ma comparaison. Elle pourrait être poussée plus loin encore : si le crayon moqueur d'Emile Guigues nous a laissé de nombreuses silhouettes de chez nous, la plume de Henry Thivot s'est essayée plus d'une fois à dessiner des Figures embrunaises d'hier et d'avant-hier : Joseph Dongois, Antoine Allier, Auguste Albert et son homonyme briançonnais qui fut curé de Seyne et qui écrivit l'Histoire géographique naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun, Joseph-Edouard Allier, Claude Comiers et quelques autres encore lui doivent ainsi un regain de vie. Voici qu'après des mois de persévérante besogne il donne au public, à coup sûr, l'œuvre maîtresse de sa vie.

**

Comment vivaient, au milieu du siècle dernier, nos arrière-grands-pères ou nos trisaïeux ? On le devine à peine. La France

était alors le pays le mieux équilibré du monde. Sans doute les guerres de l'Empire l'avaient-elles éprouvée et « l'hexagone » s'était en fin de compte retrouvé plus étroit qu'il n'était à la fin du XVIII^e. Sans doute, encore, après la coûteuse épopée de la Révolution et de l'Empire, l'histoire connaissait-elle un vide. M. Jean Reymond, biographe de Gérard de Nerval, n'a pas eu tort d'écrire que les hommes jeunes entrés dans la vie à cette époque, n'avaient pas tardé à découvrir « les amertumes, les rancœurs, les blessures et les mutilations dont la guerre avait été prodigue et l'espèce de désert qu'elle avait laissé partout ». Mais enfin la France, fidèle à sa vocation rurale, présentait un aspect harmonieux où toutes les proportions étaient respectées, pour faire de cet édifice un ensemble agréable à contempler. Veut-on des chiffres ? En 1833, cinq départements comptaient moins de 200 000 habitants, les Hautes-Alpes venant en queue de liste avec 129 102 âmes. Mais dans le même temps, les Bouches-du-Rhône n'allaient pas au-delà de 359 473 habitants, le Rhône en dénombrait 434 429, l'Isère 550 258, la Seine, avec Paris la capitale, n'atteignait pas le million et plafonnait au chiffre de 935 106. Le Nord, avec celui de 989 938, détenait le record de la population. Tout compte fait, l'écart n'était pas catastrophique entre les départements réputés dépeuplés et leurs congénères les plus opulents. La grande loi de concentration n'avait pas encore aggloméré en quelques villes monstrueuses le bon peuple français comme harengs en caque; le premier chemin de fer, à qui M. Thiers allait longtemps encore marquer sa défiance, fonctionnait depuis 1823 de Saint-Etienne à Andrézieux, et la loi du 11 juin 1843 s'appêtait à bouleverser pour plus d'un siècle la géographie et l'économie française; Guizot, du haut de la tribune parlementaire, n'avait pas encore donné son fameux conseil « Enrichissez-vous ! » d'où sortirait pour longtemps le mal secret des consciences. La nation était en état de quiétude, ce qui est un présent du ciel.

Le pays gavot, enfermé dans ses montagnes, connaissait comme le reste de la France les bienfaits de la paix retrouvée. Si lutte il y avait, elle existait entre l'homme et les éléments. C'est là un jeu éternel : l'époque n'y était pour rien. Tout y était tourné vers l'agriculture. L'enquête prescrite en février 1855 par le Ministre de l'Intérieur, les réponses des commissions cantonales créées par l'arrêté préfectoral du 23 avril suivant, allaient en donner une démonstration éclatante, un demi-siècle

après le vaste recensement mené par Chaptal sous le Consulat. La terre était l'axe autour duquel tout s'ordonnait. De là venait pour une large part l'admirable stabilité du pays.

Ainsi donc, M. Thivot a-t-il eu mille fois raison d'en faire un porche monumental au grand ouvrage qu'il consacre à La Vie dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIX^e siècle. A vrai dire, ce chapitre capital aurait pu tout aussi bien constituer la charnière entre les volets de ce diptyque où l'un s'ouvre sur la vie privée, l'autre sur la vie publique de nos ancêtres du siècle dernier. Poussant le premier des deux, le lecteur verra donc tout d'abord ses aïeux vivre du noble travail des champs : labourage et pâturage sont toujours les deux mamelles de cette région où quelques cultures secondaires viennent servir d'appoint et où la forêt, maintenant si belle, est méprisée au profit des troupeaux indigènes ou des transhumants, au moins jusqu'en 1840. Il chassera dans nos guérêts non point seulement le lièvre ou la perdrix, mais à l'occasion le loup-cervier, quelques fois l'ours, et par des moyens fort pittoresques, tel celui du chat emmiélé. Il pêchera, bien sûr, dans nos eaux vives, soucieux toutefois de respecter les textes administratifs de 1829 rigoureux pour les braconniers. Il pénétrera sous leur toit, fera l'inventaire de leur mobilier et celui de leur garde-robe, s'assiéra à leur table et partagera leur menu; il parlera leur langue savoureuse, drue, gaillarde, qui n'est pas toujours un patois et souvent pourrait être un dialecte : il respectera leurs coutumes, celles qui accompagnent l'homme du berceau jusqu'à la tombe à travers les événements de la vie et les fêtes de l'année ; il chantera leurs chansons de noces ou leurs couplets à boire ; dansera le rigaudon et participera aux longues veillées d'hiver où se débitent tant et tant de fatorgues ; quelque désordre surviendra-t-il dans sa santé ? Il ira trouver le rebouteux ou plus simplement encore il emploiera ces bons vieux remèdes populaires au moins aussi efficaces que les poisons de la pharmacopée actuelle. Peut-être, pour se faire mieux aimer d'une fille rebelle, aura-t-il recours aux « mains du diable » où à l'infusion de mouches cantharides. Quelle vie admirable, dans sa simplicité !

Tout cela pourrait être mis en doute par nos sceptiques contemporains si des références chiffrées, si des renvois nombreux à des pièces d'archives ou à des études venues des meilleurs spécialistes de notre folklore et de notre ethnologie ne servaient de cautions à ce livre. Sans que pour autant cela nuise

à l'aisance de la phrase, à l'élégance d'un style très classique, sans qu'il soit porté la moindre atteinte à l'agrément de la lecture. Grâce à l'habileté de l'auteur, son énorme travail paraît un jeu. Pourtant, la somme de labeur que cela représente, la longue, l'énorme compilation, le classement des textes amassés, la critique des sources, les jours et les nuits consacrés à la rédaction, qui donc en fera le total ? Au fil des pages l'on s'en rendra mieux compte. Hâtons-nous d'ouvrir ce volume, tout à la fois outil de travail, source d'information, occasion de délassément, meuble idéal pour l'être en quête d'une « organisation de ses loisirs » ; en bref l'un des classiques du pays gavot. Comment dès lors tarderais-je davantage à lui donner « la chi-quenaude » qui doit l'élancer jusque vers son public ?

Emile ESCALLIER.

The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the origin of the universe. It is shown that the question of the origin of the universe is a question of the origin of the material world. The author shows that the material world is not eternal, but that it has a beginning. He shows that the material world is not self-sufficient, but that it depends on something else. He shows that the material world is not independent, but that it is dependent on something else. He shows that the material world is not eternal, but that it has a beginning. He shows that the material world is not self-sufficient, but that it depends on something else. He shows that the material world is not independent, but that it is dependent on something else.

The second part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the origin of the universe. It is shown that the question of the origin of the universe is a question of the origin of the material world. The author shows that the material world is not eternal, but that it has a beginning. He shows that the material world is not self-sufficient, but that it depends on something else. He shows that the material world is not independent, but that it is dependent on something else. He shows that the material world is not eternal, but that it has a beginning. He shows that the material world is not self-sufficient, but that it depends on something else. He shows that the material world is not independent, but that it is dependent on something else.

AVANT-PROPOS

Vers le milieu du XIX^e siècle, la vie dans les Hautes-Alpes, comme dans toutes les Alpes françaises, écrit Raoul Blanchard, était « avant tout une vie rurale consacrée à l'agriculture et aux spéculations animales (1) ».

Notre département avait peu de routes, sauf au fond de quelques grandes vallées et en haute montagne, les transports ne se faisaient qu'à dos de mulet ou d'âne. La voie ferrée ne devait être ouverte qu'en 1875. Nos aïeux, s'ils voulaient vivre dans leurs montagnes, vu l'impossibilité de compter sur les ressources du dehors, étaient obligés de produire sur place tout ce qui était nécessaire à leur existence. Chaque communauté, pour se suffire entièrement, devait s'efforcer d'entretenir les cultures les plus variées, céréales surtout, d'élever du gros bétail dont le rôle essentiel était d'assurer les labours et de fournir l'engrais indispensable pour les cultures, d'élever des moutons afin d'avoir la laine nécessaire à la fabrication des vêtements de drap et partout, dans le moindre hameau, le chanvre était soigneusement cultivé.

Il ne faut donc pas s'étonner si, en 1844, le département des Hautes-Alpes, sur une population totale de 133 000 âmes, comptait 44 580 propriétaires de terres, soit un propriétaire sur trois habitants, proportion constatée dans aucun autre département français (2).

Au lendemain de la Révolution de février 1848, par décret du 25 mai, le Gouvernement établissait, sur toute l'étendue de la République, des commissions d'enquête, chargées de constater la situation du travail industriel et agricole.

D'après le dépouillement des procès-verbaux, sur les 24 cantons du département des Hautes-Alpes, 7 seulement possédaient quelques métiers ou quelques industries, dont les produits dépas-

saient les stricts besoins de la localité qui les entretenait. On comptait en outre, dans le Nord du département, quelques exploitations de bassins d'anhracite et des carrières d'ardoises. Le nombre d'ouvriers qu'employaient toutes ces industries réunies, ne s'élevait pas en totalité à plus de 1 900 pour tout le département, mais presque tous ces ouvriers appartenaient au pays et, le plus souvent, étaient de petits propriétaires ou prenaient au moins une part dans le travail des champs. En dehors de ces 1 900 ouvriers, il n'existait que les artisans locaux, tels que : menuisiers, boulangers, tailleurs, maréchaux, etc., ceux en un mot qui étaient nécessaires à l'existence de toute colonie (Conseil général des Hautes-Alpes, Session de 1848, Rapport du Préfet).

En 1855 était opéré en France le recensement de la population, par professions.

La population du département des Hautes-Alpes	
était de	138 038
individus, dont : Enfants en bas âge	31 643
	<hr/>
Population active	100 395

Sur les 100 395 habitants en état de travailler, 86 458 hommes ou femmes appartenaient au monde de l'agriculture, soit une proportion de 86,11 pour 100.

Vers le milieu du XIX^e siècle, notre département était donc presque exclusivement agricole.

C'est pourquoi le premier chapitre, et l'un des plus importants de notre ouvrage, sera consacré à l'Agriculture. C'est pourquoi aussi nous avons jugé qu'il était intéressant de comparer les résultats obtenus de nos jours dans les divers domaines agricoles, avec ceux réalisés autrefois par nos pères.

Dans les divers chapitres de *La Vie dans les Hautes-Alpes*, nous indiquerons de nombreux prix. Pour avoir leur correspondance avec les francs actuels, francs légers ou nouveaux francs, il conviendra, à notre avis, de les multiplier par 325 ou par 3,25.

CHAPITRE PREMIER

La vie agricole

Sur une superficie totale de 553 264 hectares, le domaine proprement dit de l'agriculture des Hautes-Alpes comprenait, en 1834 et en 1852 :

	1834	1852
Terres labourables	97 484 ha	92 108 ha
Prés	23 636 ha	63 990 ha
Vignes	5 901 ha	5 188 ha
Vergers, pépinières, jardins	506 ha	2 153 ha
	<hr/>	<hr/>
En tout	127 527 ha	163 439 ha
Moyenne	145 483 hectares	

Le domaine de l'agriculture était peu étendu, 26 % environ de la superficie du département, alors que pour la France entière, l'ensemble des terres cultivées représentait 57 % de la superficie totale du pays.

Les propriétés étaient si divisées dans les Hautes-Alpes, que le nombre des parcelles atteignait le chiffre de 1 166 142 en 1844.

Le grand morcellement des propriétés rurales contraignait nécessairement notre département à la petite culture (2).

Par ailleurs, nul département n'était placé dans des conditions météorologiques et topographiques aussi désavantageuses que celui des Hautes-Alpes, « tantôt ravagé par la grêle et d'épouvantables orages, tantôt sillonné par d'impétueux torrents auxquels rien ne résistait, tantôt désolé par une sécheresse aride qui brûlait tous les biens de la terre », sans compter les gelées prolongées du printemps (3).

Sur les points les plus élevés du département, surtout dans les hautes vallées du Briançonnais, le froment, la plupart des plantes potagères, les arbres ne poussent plus. Le seigle, l'orge, l'avoine, le sainfoin et le trèfle étaient les seules cultures possibles. Le seigle, semé au commencement du mois d'août, n'était récolté que l'année suivante, au mois de septembre et quelquefois sous la neige.

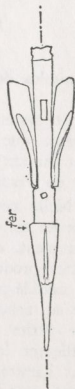
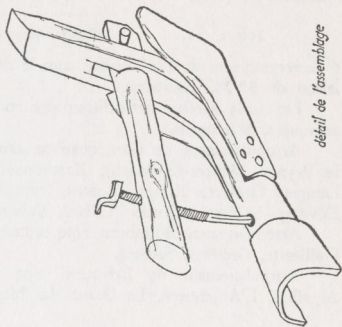
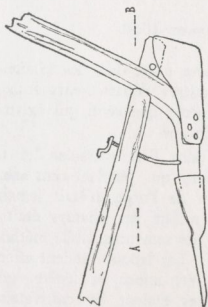
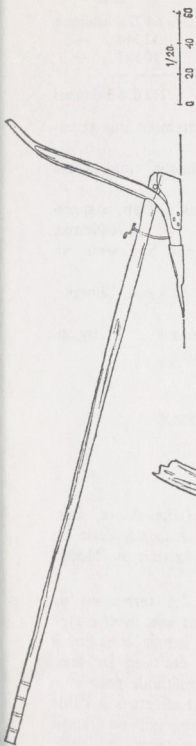
Mais les fléaux les plus redoutables, déclare Peuchet (4), n'étaient pas l'intempérie des saisons, les grêles, les gelées qui ravageaient si souvent les récoltes dans notre département, le plus grand ennemi de toute espèce d'améliorations était la routine, tant pour la culture des terres que pour l'élevage des bestiaux.

Et cependant, grâce au courage et au travail de ses habitants et aussi grâce à la fertilité de son sol, le département produisait à peu près tout ce qui était nécessaire à la vie, dans une proportion suffisante. Il pouvait même écouler dans les départements voisins l'excédent de ses récoltes ou de son élevage.

Les chiffres que nous allons indiquer ont été extraits, pour la plupart, des documents ci-après :

- Archives statistiques du Ministère des Travaux publics et de l'Agriculture, Récoltes et Céréales, Paris, Imprimerie royale, 1837.
- Statistiques de la France publiées par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Productions agricoles, Animaux abattus, Enquête de 1839, Paris, Imprimerie royale, 1840.
- Statistique agricole de la France, publiée par le Ministre de l'Agriculture, Enquête de 1852, Paris, Imprimerie impériale, 1858.
- Géographie du département des Hautes-Alpes, Pillon et Cie, Gap, 1885.
- Ministère de l'Agriculture, Statistiques agricoles 1961, 1962 et 1963, Paris, Imprimerie Nationale, 1962-1963.
- Ministère de l'Agriculture, Direction des Affaires économiques, Effectifs des animaux de ferme au 1^{er} octobre 1962 et au 1^{er} octobre 1964.

Les trois arrondissements de Gap, Embrun et Briançon avaient, aux recensements de 1841 et 1851, la population ci-après :



1/10
0 10 20 30

coupe AB VUE EN PLAN

détail de l'assemblage

Araire du Queyras.

Dessin P. Soulier. Musée des arts et traditions populaires

(Collections du Musée A.T.P.)

Arrondissement	1841	1851
Gap	69 138 habitants	68 776 habitants
Embrun	32 441 —	32 340 —
Briançon	31 005 —	30 922 —
	<hr/>	<hr/>
Totaux	132 584 habitants	132 038 habitants

et le recensement de 1962 accuse pour le département une population de 92 782 habitants.

Les trois anciens arrondissements comptaient vingt-quatre cantons ainsi répartis :

Arrondissement de Gap, quatorze cantons : Gap, Aspres-les-Veynes (Aspres-sur-Buëch), Barcelonnette, La Bâtie-Neuve, Laragne, Orpierre, Ribiers, Rosans, Saint-Bonnet, St-Etienne-en-Dévoluy, St-Firmin, Serres, Tallard, Veynes.

Arrondissement d'Embrun, cinq cantons : Embrun, Chorges, Guillestre, Orcières, Savines.

Arrondissement de Briançon, cinq cantons : Briançon, Aiguilles, L'Argentière, La Grave, Le Monétier.

I. — LA TECHNIQUE AGRICOLE

Les modes de culture avant 1830.

Le système de cultures suivi dans les Hautes-Alpes, ainsi d'ailleurs que dans les autres départements français, était au début du XIX^e siècle le même que celui qui existait au Moyen Age, en France et en Europe.

Nullle connaissance dans l'art d'assoler les terres ou de varier les cultures ; le champ qui, pendant cent ans, avait donné du froment, du seigle ou de l'orge, n'était jamais consacré à d'autres productions. La moitié des champs était en jachères. Nul procédé pour purifier les semences, nulle méthode pour suppléer au manque d'engrais. Les labours étaient effectués à l'aide d'une petite pointe de fer, mince et légère, qui ne faisait qu'effleurer la terre ; rares étaient les cultivateurs qui utilisaient l'araire. Les semailles étaient faites à la volée exclusivement, avec la même quantité de grains pour les terres maigres et les bonnes terres. On employait souvent deux quintaux métriques de semences par hectares, alors qu'on aurait pu en épargner

les trois cinquièmes. La herse était peu connue, nos pères utilisaient un rouleau ou un fagot d'épines qu'on traînait sur les terres ensemencées (5).

En un mot, la science de la culture était presque encore au berceau, les cultivateurs de nos montagnes ne se détachaient que difficilement des anciens préjugés et des vieilles méthodes. Vainement quelques propriétaires éclairés donnaient-ils de temps en temps d'utiles exemples, ils étaient perdus pour la multitude, esclave de la routine et que toute innovation effrayait.

A partir de l'année 1805, grâce au zèle et à l'intelligence des membres de la Société d'Emulation des Hautes-Alpes, secondée par le concours du Préfet Ladoucette, d'heureux changements s'étaient opérés dans l'agriculture des Hautes-Alpes. La Société d'Emulation rédigeait un journal, le « Journal d'Agriculture et des Arts », qui avait paru à Gap, de 1804 à 1814, et elle avait publié de nombreuses instructions sur les prairies artificielles, les plantations, les irrigations, la suppression des jachères, l'amélioration des bêtes à laine, etc. Malheureusement, le Journal et ses instructions n'avaient pu atteindre la grande masse des agriculteurs.

Les modes de culture vers 1830. — La Ferme-Modèle de Gap.

Lorsque, vers 1830, l'accroissement de la population, les progrès de l'industrie, le développement du confort dans toutes les classes de la société firent naître dans notre département une foule de nouveaux besoins, ces besoins ne purent être satisfaits qu'en adoptant notamment, à l'exemple des autres départements, de meilleurs systèmes de culture.

Dans plusieurs régions de la France, pour les céréales d'automne surtout, la culture alternée avait partout remplacé l'ancien assolement avec jachère obligatoire de la moitié des terres arables, et les résultats obtenus avaient prouvé la supériorité de ce nouveau mode de culture. Il fallait l'introduire dans notre département, convaincre tous les agriculteurs hauts-alpins de sa supériorité et, pour ce, « travailler pour ainsi dire en leur présence et leur faire connaître, avec la plus grande publicité, chaque opération dans tous ses détails, avec les résultats bons ou mauvais (6) ».

C'est dans ce but qu'en novembre 1831, sur la proposition de M. Raynaud, Préfet du département, et après délibération du Conseil général, fut fondée à Gap la Ferme-Modèle des Hautes-Alpes.

Elle était située au quartier des Sagnières et se composait de propriétés privées et d'un domaine de l'Hospice de Gap, pris à bail à ferme pour une durée de vingt ans.

La gestion de la Ferme avait été confiée à M. Allier Edouard, Conseiller de Préfecture, agronome renommé.

Dix jeunes gens de divers cantons du département étaient admis à la Ferme, à titre d'élèves, pour s'y livrer à tous les travaux de l'exploitation rurale et rapporter ensuite chez eux les pratiques qu'ils avaient reconnues bonnes et applicables à leurs terrains.

Peu à peu, à l'ancien et unique mode d'assolement : une année de récolte, une année de jachère, se substituèrent généralement trois modes d'assolement.

Dans les terrains les plus élevés, l'assolement était triennal : une année de jachère avec fumier et trois labours, une année de seigle d'automne, la troisième année était celle des trémois qui se composaient partie d'avoine, de seigle printanier, de pommes de terre, de chanvre, d'un peu de lin et de légumineuses.

Dans les terres les moins élevées, on cultivait une quatrième sole avec des prairies artificielles.

Dans la plaine et les vallons, le mode d'assolement était celui de cinq à six soles, le plus souvent cinq soles, la cinquième étant consacrée au froment.

Seules, les terres médiocres qui ne pouvaient être arrosées restaient en jachère une année sur deux, après une récolte de seigle ou d'orge (2).

Les instruments aratoires.

L'araire, la même que l'« ararium » des Romains et connue dans les Alpes depuis les temps les plus reculés, avait vers 1840, mais pas partout, généralement remplacé la petite pointe de fer encore utilisée en 1805 pour les labours. Dans le Midi du département, on « passait beaucoup de terres à la bêche ou louchet, qui était sans contredit le meilleur instrument de labour, car il renversait la terre de haut en bas et coupait les racines parasites (7) ».

L'araire était composée de « deux petites oreilles fixes en bois et d'une pointe en fer adaptée au bras d'une perche. Cette charrue n'était pas montée sur un avant-train. La perche se fixait à volonté au joug que portaient les animaux et se terminait par une barre qui prenait naissance près du soc et qu'on appelait la queue. C'est par là que le laboureur dirigeait le travail ; d'une main, il était armé de l'aiguillon, de l'autre, il était aidé par des cordes qui faisaient le service des rênes, s'il labourait avec des juments ou des mulets, et presque toujours sans cordes s'il employait des bœufs ou des vaches (6) ».

Nos terres légères ne comportaient point l'usage d'un instrument plus puissant, mais dans les parcelles où l'argile et les terres compactes dominaient, il avait fallu doter l'araire de certains perfectionnements : élargir le soc vers sa pointe, donner plus de force et d'étendue aux oreillettes de bois. Ces perfectionnements furent surtout l'œuvre de la Ferme-Modèle de Gap, dans l'atelier que le Directeur avait annexé à l'établissement.

M. Allier fit davantage ; il dirigea l'activité de l'atelier vers la construction des instruments aratoires nouveaux qui, en raison de leur prix élevé, ne pouvaient être adoptés par nos cultivateurs, et il apporta à ces instruments les quelques modifications rendues nécessaires par la nature des terrains où ils devaient fonctionner. Les propriétaires pouvaient acheter les outils aratoires aux prix les plus raisonnables et ils ne leur étaient livrés qu'après avoir été soumis devant eux à des épreuves qui en constataient la bonne fabrication et la solidité (6).

Dès l'année 1835, la Ferme était en mesure de fournir des herses en losange, bien préférables aux herses triangulaires qui avaient déjà remplacé les rouleaux d'épines, des sarcloirs, des charrues tourne-oreilles à un seul ou à deux versoirs et surtout des charrues « Domballe », dont le soc pouvait pénétrer de 0,30 m de profondeur et qui avaient été modifiées par M. Allier, pour l'utilisation sur les terrains en pente.

Dé plus, toutes ces charrues avaient le bâti et le versoir en fer forgé, en remplacement de la fonte, trop cassante pour nos champs embarrassés de pierres et de racines.

En 1852, les instruments agricoles de labour, en service dans le département, étaient au nombre de :

Arrondissement	Charrues sans avant-train et sans roue	Charrues avec roue ou sabot	Charrues avec avant-bras	Scarificateurs Extirpateurs et autres instruments analogues
Gap	11 494	957	249	347
Embrun	7 797	334	140	665
Briançon	5 391	—	2	—
	24 682	1 291	391	1 012

En 1963, le matériel agricole de labour comprendra : 518 motoculteurs et 3 009 tracteurs divers.

Les labours. — Difficultés de la culture.

Les labours s'effectuaient le plus souvent avec le secours des vaches de moyenne stature, surtout dans le Briançonnais, mais dans les terres compactes on utilisait le mulet et plus rarement le cheval.

Dans les régions très pauvres, en haute montagne, le petit propriétaire labourait avec des ânes ; quand il n'en avait qu'un, il doublait l'attelage de sa propre personne. Il n'était pas rare aussi de voir la femme tenir, avec ses deux mains fortement serrées, une corde qui passait par-dessus son épaule et s'attachait à la charrue. Le joug appuyé sur la poitrine, elle suivait le pas de l'ânesse attelée de l'autre côté, tandis que le mari tenait le soc de l'araire. Lorsque les cultivateurs trop malheureux n'avaient pas même un âne à leur disposition, ils se servaient de la houe ou de la bêche (8).

On donnait communément trois labours à la terre : le premier en avril, le deuxième dans les derniers jours de juin et le dernier en septembre, au moment des semailles. La seule différence apportée dans ces labours était, au deuxième coup de charrue, de donner à la raie une autre direction que celle qu'elle avait reçue précédemment, de manière à croiser la terre.

Dans les lieux en pente, au retour du beau temps, la terre qui s'était amoncelée dans le bas était transportée en haut des champs avec des brouettes, des « bayarts » ou à dos d'homme et de mulet (4 et 8).

Fermeture de la Ferme-Modèle.

La Ferme-Modèle de Gap devait avoir le même sort que la pépinière départementale, dont nous dirons un mot plus loin.

Le Directeur était un agronome instruit qui remettait régulièrement chaque année sa comptabilité au Conseil général, mais, déclare Chaix, « ne faisait jamais part au Conseil ainsi qu'au pays des succès de l'établissement, dont on avait moins de nouvelles que les autres instituts de ce genre répandus en Europe (2) ».

Devant cet état de choses, le Conseil général, malgré toutes les recommandations du Préfet, en faveur soit du Directeur, soit de l'établissement, décida, en 1839, d'abandonner au Directeur tout ce qui avait été dépensé, plus de 23 000 F, pour ne plus avoir à prendre part pécuniairement au fonctionnement de la Ferme-Modèle.

« La question des progrès de l'agriculture se trouvait ailleurs et à meilleur compte », disait-on alors.

Quoi qu'il en soit, la Ferme-Modèle, qui devait disparaître peu d'années après son abandon par le Conseil général, avait rendu les plus grands services aux agriculteurs hauts-alpins, en propageant les nouveaux modes de cultures et en introduisant des instruments aratoires plus modernes, tout en adaptant les anciens aux nécessités locales.

L'œuvre de la Ferme-Modèle de Gap, si malencontreusement interrompue, allait d'ailleurs être reprise au lendemain de la Révolution de 1848 ; un décret du 3 octobre prescrivait l'établissement d'une ferme-école dans chacun des départements français. M. Allier présenta sa candidature, elle fut agréée et, le 1^{er} mai 1849, la Ferme-Ecole départementale de Gap était ouverte avec neuf élèves.

Les engrais.

Les engrais animaux composés d'un mélange de fumier de mules, mulets, chevaux, ânes, vaches, bœufs et moutons, étaient généralement les seuls employés dans la culture, mais la litière n'était le plus souvent formée que des débris qui tombaient des râteliers et des crèches, car la rareté des fourrages obligeait les cultivateurs à faire de toute leur paille

la nourriture principale des bestiaux. Dans certaines communes, comme Cervières, Névache, Molines-en-Queyras, St-Véran, les engrais restaient presque purs dans les étables, et quand ils étaient transportés dans les champs, ils brûlaient ce qui se trouvait en contact trop immédiat avec eux (7).

Quelques cultivateurs avisés répandaient dans leurs écuries et au milieu des claies qui renfermaient leurs moutons, plusieurs tombereaux de terre prélevée dans les champs et, avant l'hiver, recouvraient leurs prairies de cet amendement qui faisait merveille.

Une autre pratique, à la portée du plus grand nombre, était la « terrailée » dans les prés, pendant l'hiver, et mieux encore à la fin de l'automne. La « terrailée » consistait à transporter sur ces prés de la terre prise dans les champs voisins, au bas des prairies ou dans les fossés qui les bordent. Au printemps, on râtelait et on achevait d'écraser les mottes que les gelées n'avaient pas mises en poussière (7).

Dans d'autres communes, là où les montagnes étaient couvertes de lavande, thym, serpolet, marjolaine, genêts, les habitants s'y rendaient en foule, dans l'intervalle des travaux de la campagne, coupaient les plantes aromatiques et en chargeaient leurs montures. De retour chez eux, ils taillaient en menus morceaux ces végétaux qu'ils déposaient dans les rues ou sur les chemins, jusqu'à ce qu'ils soient pourris et servent d'engrais (8).

Des engrais végétaux obtenus plus directement s'étaient également introduits dans le département. Au premier rang, Farnaud plaçait les gazons et racines des prairies défoncées. On semait au printemps des lupins, de la bergelade (mélange de vesce et d'avoine), et lorsque les plantes étaient en floraison, on les enfouissait sur place (7).

Dans la région d'Embrun, on utilisait avec succès un nouvel engrais nommé « urate », résultat de la combinaison de sels urinaires avec le sulfate de chaux ou plâtre (7).

Dans les prairies artificielles, l'usage du plâtre se généralisait de plus en plus, surtout pour les sainfoins semés sur les terres légères. Enfin, les quantités considérables de fumier que déposaient les moutons, les ânes et autres animaux entretenus pendant l'été sur les montagnes pastorales étaient répandus dans les terres voisines.

Canaux d'arrosage.

La plupart des canaux d'irrigation en service sur le territoire des Hautes-Alpes avaient été construits antérieurement au XIII^e siècle.

Vers 1840, le nombre des canaux et des surfaces irriguées était le suivant :

Arrondissement de Gap	315 canaux irriguant	6 589 hectares		
Arrondissement d'Embrun	105 —	—	3 352	—
Arrondissement de Briançon	324 —	—	7 400	—

Parmi les canaux les plus importants citons :

Dans la région de Briançon : le Grand Canal, le canal de Puy-St-Pierre, le canal de Fontchristiane ; dans l'Embrunais : le canal de Méale, le grand canal des Orres, le canal d'Embrun ; dans la région de Gap : le canal d'Espinasses, le canal de Laragne, le canal de la Saulce qui avait fait de la Saulce la plus riante des communes du département par ses jardins et ses vergers, le canal des Herbeys qui avait quintuplé le produit des terres de St-Jacques et d'Aubessagne, le canal de Chabot-tonnes, le canal de Savournon, le canal de Bénévent-et-Charbillac et le canal de Villard-Loubière.

Ce réseau déjà important était toutefois insuffisant, surtout dans le Champsaur. Le Conseil général, se faisant l'écho des cultivateurs, attirait à chacune de ses sessions l'attention du Ministre de l'Agriculture sur la nécessité de multiplier les canaux d'arrosage et lui demandait de prêter aux propriétaires les fonds indispensables à l'exécution des travaux, le Gouvernement restait muet.

Les propriétaires auraient pu s'adresser aux compagnies, mais les intérêts exigés étaient si excessifs que les propriétaires, accablés de leur charge, ne seraient plus que des fermiers cultivant pour le profit des prêteurs.

C'est pourquoi, vers le milieu du XIX^e siècle, en dehors du canal de Gap, dont nous allons parler, aucune dépense ne fut engagée pour la construction de nouveaux canaux, et seuls furent effectués les travaux d'entretien des canaux en service. Ces travaux étaient du reste très onéreux ; ceux entrepris pour le canal d'Embrun, sous le rocher de St-Privat, à la suite d'éboulements, coûtèrent 15 000 F, et en 1845 la commune de Guil-

lestre dépensa 12 000 F pour améliorer les canaux qu'elle possédait, en amenant dans ses canaux alimentés jusqu'alors par les eaux maigres et crues du Rioubel, les eaux grasses et limoneuses du Chagne (8 et 9).

Canal de Gap.

Le territoire de Gap, écrit Ladoucette, était pourvu de 152 chemins vicinaux, mais n'avait pas un seul grand canal d'arrosage. Le sol productif en tout genre, était dévoré, en été, par la sécheresse ; sans eau, point de fourrage, point de bestiaux, point d'engrais pour fertiliser la terre.

A la suite d'un mémoire publié par M. Farnaud, Secrétaire général de la Préfecture, à la prière du Préfet Ladoucette, le Conseil municipal de Gap avait voté en août 1802, à l'unanimité, la construction d'un canal devant prendre les eaux du Drac à Orcières. Les propriétaires devaient payer environ 45 F par charge composée de six éminées (42 ares environ). La production des terres en aurait été décuplée ; Romette, La Rochette et d'autres communes auraient pu entrer dans la dépense et dans les bénéfices.

Romette et La Rochette « avaient voté le canal », mais l'égoïsme s'agita, l'autorité locale faiblit, effrayée par les difficultés du travail et les dépenses à prévoir. Le Préfet Ladoucette, qui avait obtenu de l'Empereur un secours de 100 000 F, somme énorme pour l'époque, fut obligé, en 1806, « d'ajourner cette source de bienfaits ».

Les années passèrent ; de temps en temps on parlait du projet du canal, le projet sommeillait dans les cartons, et il faudra trente-sept années pour que la question soit reprise.

Le 13 août 1843, le Conseil municipal votait un crédit de 20 000 F pour l'établissement du tracé des rigoles nécessaires. L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Ulrich était chargé d'établir un nouveau projet. Le canal prenait son origine au confluent des deux Drac, il traversait en tunnel la montagne de Gap, entre le ravin de Bonne, au-dessus de St-Laurent et celui de Buzon. La route royale n° 83 empruntait le souterrain du canal. La dépense était évaluée à 2 190 000 F, tout compris.

L'enquête prescrite par le Gouvernement en 1848 ne donna pas satisfaction au Ministre, qui ne voulait pas accepter ni

que la route emprunte le souterrain du canal, ni, comme il lui était demandé, que l'Etat exécute le canal, moyennant une redevance perpétuelle de 3 % de ses avances, et le 5 juin 1850 le Ministre prescrivait de renoncer au projet.

Le 15 août 1852, le Conseil général reprenait l'affaire et, en juillet 1870, après mille difficultés, dont le récit sort du cadre de notre ouvrage, le canal de Gap était achevé ; il avait coûté plus de dix « millions-or » (10).

Règlements pour les canaux d'arrosage.

Les règlements de police et de distribution des eaux, établis lors de la construction des canaux, étaient si empreints de sagesse, de prévoyance et de justice, qu'ils avaient survécu et avaient été conservés religieusement, comme un hommage du passé.

Voici le texte du règlement en usage pour les canaux de Ceillac (8).

« Les canaux d'arrosage sont entretenus par la voie de prestations en nature, proportionnellement pour tous ceux qui ont des prés à arroser du même canal et il est établi par règlement ainsi qu'il suit ; au canal où il faudra douze jours pour arroser tous les prés qui en dépendent, chaque jour est composé de quatre quarts, pour la prestation en nature. Quand il s'agit de réparer le canal, une femme ne compte que pour un quart et un homme pour deux quarts ; ainsi pour celui qui a deux journées d'arrosage, il faut quatre hommes à travailler au canal et, à défaut d'hommes, il faut huit femmes pour le même effet ; il est établi pour tous ceux qui forment la parairie dudit canal que le premier jour, un tel a deux quarts d'eau, un autre un quart et l'autre le dernier quart. Ainsi on suit jusqu'au douzième jour, et de là on revient au premier jour et on continue toute l'année. Si quelqu'un se permettait d'ôter l'eau à l'autre, les heures qui lui sont accordées pour son temps et qu'il fut reconnu, il serait puni pour le dommage qu'il causerait et d'une petite amende pour l'église, c'est ce qui arrive rarement.

« Et pour ceux qui s'absenteraient à aller aux prestations, aux réparations dudit canal, les propriétaires qui font partie de la parairie se transportent tous auprès du manquant et lui infligent une amende qui n'a jamais dépassé un franc par quart

de jour d'arrosage, ni réduit de vingt centimes en dessous, cette somme est réservée au profit de toute la parairie ou bien sert à faire quelques réparations au canal.

« A l'ouverture du printemps, un chef de chaque parairie des canaux d'arrosage fait publier par le crieur de la commune, à l'issue de la messe de paroisse, sur la place : Un tel jour, le canal de ... etc. sera réparé ; ceux qui manqueront à s'y rendre paieront telle amende, par quart d'eau d'arrosage qu'ils ont audit canal. »

Tous les autres canaux du département avaient une réglementation propre, mais basée sur les principes anciens ci-après :

L'exploitation du canal était dirigée par un comité de surveillance composé d'un délégué de chaque commune et d'un chef de canal appelé « mensier », désigné chaque année par l'assemblée des propriétaires arrosants. Le comité était assisté des « prayers » ou gardes-canal. La charge de « prayer » était donnée par adjudication au propriétaire qui demandait la rétribution la plus réduite, en général, 36 F de gages annuels et la moitié des amendes.

Le « mensier » était chargé de veiller au bon ordre du canal, il prononçait les amendes contre les délits, fixait les travaux d'urgence à faire au printemps. Les réparations annuelles étaient effectuées soit au moyen de corvées, soit à l'entreprise. Dans ce dernier cas, les dépenses étaient recouvrées avec les amendes, par les soins de la mairie, de la même façon que les impôts ordinaires. On avait constaté que les travaux donnés à l'entreprise coûtaient moins chers, tout en étant infailliblement mieux conditionnés.

Le « prayer » avait plus particulièrement dans ses attributions la surveillance et le contrôle des heures d'arrosage. Dans certaines communes, le prix de chaque heure d'arrosage se vendait avec ou sans le champ qu'elle était destinée à arroser ; le prix variait depuis six francs jusqu'à vingt-quatre francs, selon l'étendue du sol à arroser. Dans d'autres communes, l'eau était distribuée par jour, heures et demi-heures, proportionnellement au nombre de sétérées arrosables.

Très rares étaient les communes qui avaient moins de scrupules à conserver les anciens usages et qui donnaient la jouissance de l'eau au premier occupant.

Le propriétaire qui brisait ou agrandissait le trou du « trouillet » (écluse), pour avoir une plus grande quantité d'eau, était amendé de trente livres (francs), avec contrainte par corps pour le paiement.

Celui qui, après avoir arrosé, n'avait pas remis l'eau dans le canal, en bouchant le « trouillet », était condamné à une amende de douze francs. Mais la sanction la plus sévère était prévue pour le particulier qui, non compris dans le partage des eaux du canal, « prenait l'eau d'icelui, il était poursuivi au criminel devant la cour, à la requête du « mensier » (10).

Distribution et répartition des terres.

Dans notre département, la plupart des terres étaient cultivées par leurs propriétaires, soit exclusivement pour eux-mêmes, soit pour eux-mêmes et pour autrui (journaliers). Les fermiers et les métayers étaient relativement peu nombreux, surtout dans l'arrondissement d'Embrun.

Les statistiques du Ministère de l'Agriculture donnent la répartition suivante en l'année 1852 :

Arrondissement	Propriétaires ne cultivant que pour eux-mêmes	Propriétaires cultivant pour eux-mêmes et pour autrui (journaliers)	Fermiers payant un fermage fixé en argent	Métayers
Gap	13 366	4 801	738	2 764
Embrun	6 830	1 558	24	92
Briançon	4 952	1 060	253	160
	25 148	7 419	1 015	3 016

Le nombre des fermages et surtout des métayages allait diminuer considérablement d'année en année, ainsi que le nombre des domaines exploités par les propriétaires eux-mêmes.

Les statistiques pour 1955 (les plus récentes) indiquent la répartition ci-après des exploitations, dans le département :

Faire-valoir direct	7 569
Métayer seul	46
Fermage seul	333
Modes associés :	
L'exploitant est propriétaire du bâtiment	1 226
L'exploitant n'est pas propriétaire du bâtiment	80
	<hr/>
Total des exploitants	9 254

Les fermes étaient en général de petite contenance. Sur 100 fermes, 65, soit les 2/3 environ, avaient moins de 5 hectares, les autres étaient distribuées, selon le pourcentage suivant :

De 5 à 10 hectares	16
De 10 à 20 hectares	10
De 20 à 50 hectares	5
De 50 à 100 hectares	3
Plus de 100 hectares	1

En 1955, les 9 254 exploitations du département étaient ainsi réparties, d'après la surface :

Moins de 5 hectares	2 626
De 5 à 10 hectares	2 150
De 10 à 20 hectares	2 554
De 20 à 50 hectares	1 574
De 50 à 100 hectares	280
De 100 à 200 hectares	52
Plus de 200 hectares	8

Les fermes étaient ordinairement louées avec un bail de moins de neuf ans (91 %), peu souvent avec un bail de neuf ans (8 %) et exceptionnellement avec un bail de plus de neuf ans (1 %).

Les changements de baux s'effectuaient, suivant les localités : le 24 juin, le 1^{er} novembre ou le 11 novembre, fêtes de St-Jean-Baptiste, de la Toussaint et St-Martin.

Les prix de ferme en argent se payaient d'habitude en deux termes égaux, moitié à Noël, moitié à Pâques, quelquefois moitié le 1^{er} mai, moitié le 1^{er} novembre et rarement en un seul terme.

Les baux de ferme comprenaient généralement, en plus du prix en argent, de nombreuses obligations.

Voici, par exemple, le bail passé en 1842 entre un bourgeois de Gap, M. Blanc, et son fermier, pour une propriété sise à la Crotte, hameau de La Roche-des-Arnauds.

Le fermier paie 1 215 F, fournit par an quatre livres de laine blanche, six douzaines d'œufs, deux paires de poulets et deux poules. Pendant leur séjour à la ferme, en septembre, du maître et de sa famille, le fermier doit leur donner deux fromages, prêter deux chèvres pour le lait et en outre mettre à leur disposition les mulets nécessaires pour se rendre de Gap à la Crotte et en revenir et pour aller à la messe à l'église de Rabou (11).

La contenance des fermes était calculée en « sétérées » et en « éminées ». La sétérée était de 400 toises delphinales ou 1 600 mètres carrés (16 ares). L'éminée variait d'une commune à l'autre ; ainsi à Tallard elle valait 150 toises ou 600 m² (6 ares); à la Saulce, 188 toises ou 800 m² (8 ares), et à Gap, 157 toises ou 700 m² (7 ares)(8).

Valeur des terres et taux des fermes.

La valeur moyenne en francs, par hectare de terre, dans chaque arrondissement, était :

Arrondissement	Terres labourables			Prairies naturelles		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Gap	2 448	1 432	696	3 775	2 441	1 348
Embrun	2 050	1 170	364	2 975	1 716	687
Briançon	3 998	2 206	743	3 700	1 815	370
Moyenne ...	2 832	1 609	601	3 416	1 990	802

Le taux de fermage, par hectare, était :

Arrondissement	Terres labourables			Prairies naturelles		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Gap	63	28	20	122	87	46
Embrun	48	24	9	89	57	25
Briançon ...	80	50	32	110	66	29
Moyenne ...	64	37	20	110	66	29

Les valets de ferme recevaient comme gages annuels, en francs :

Arrondissement	Maximum	Ordinaire	Minimum	Valeur des gages en nature complétant les gages en argent
Gap	176	137	103	34
Embrun	165	126	89	11
Briançon	98	72	50	12
Moyenne	146	112	81	19

Quant aux journaliers, leur salaire par jour était, en francs :

Arrondissement	Hommes		Femmes		Enfants	
	Nourris	Non nourris	Nourries	Non nourries	Nourris	Non nourris
Gap	0,81	1,57	0,46	0,93	0,31	0,71
Embrun	0,75	1,62	0,49	1,12	0,36	0,68
Briançon ...	1,08	1,75	0,50	1,00	0,35	0,64
Moyenne ...	0,88	1,65	0,48	1,02	0,34	0,68

Tous ces salaires étaient majorés de 25 %, pendant les moissons et les récoltes.

Une véritable association existait parfois, rapporte Pilot de Thorey (12), entre les propriétaires cultivateurs et les fermiers et les journaliers loués d'avance, que l'on appelait « dimiers » ou « cinqueneurs ».

Selon un vieil usage, les ouvriers prélevaient comme salaire, pour la moisson, la dixième gerbe, et pour le battage des grains, le cinquième de ces grains, d'où le nom donné aux journaliers de « dimiers » et de « cinqueneurs ».

De leur côté, ces ouvriers étaient tenus de faire pour le cultivateur, dans le courant de l'année, des journées dites « blanches », parce qu'elles n'étaient point payées, sans avoir droit à autre chose qu'à la nourriture ; néanmoins, assez souvent, en raison de travaux urgents, il leur était alloué un modique salaire de 50 à 60 centimes par jour.

II. — LES CULTURES

Les Céréales.

Les céréales, qui vers le milieu du XIX^e siècle, comme de nos jours, constituaient dans leur ensemble la base de l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques, avaient une importance primordiale dans les Hautes-Alpes.

Le froment, le gros blé appelé « regagniou », le blé blanc dit « tuzelle » ou « tuxelle », l'orge ou froment rouge, occupaient les terres fortes ; au bas des vallons, dans les terres légères, au penchant des coteaux, étaient semés le méteil (mélange de seigle et de froment), le seigle et l'avoine (2 et 13).

En raison des différences de climat et d'altitude, le nombre d'hectares réservés à chacune de ces céréales n'était pas réparti uniformément dans les trois arrondissements du département.

En 1839 et 1852, la répartition était la suivante :

Arrondissement	Nombre d'hectares cultivés en :				
	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Année 1839 :					
Gap	15 674	3 722	6 522	1 610	5 471
Embrun	2 763	1 365	2 372	751	832
Briançon	646	158	3 842	435	734
Totaux	19 083	5 245	12 736	2 796	7 037
Année 1852 :					
Gap	19 922	1 535	5 299	557	5 085
Embrun	2 712	1 460	2 449	294	577
Briançon	412	125	3 195	408	1 015
Totaux	23 046	3 120	10 943	1 259	6 677

La culture du méteil, du seigle et de l'orge diminue assez fortement de 1839 à 1852, surtout celle du méteil et de l'orge. La culture de l'avoine reste à peu près stationnaire. Par contre, les surfaces emblavées en blé augmentent d'un sixième environ, nos pères consommant davantage de pain de pur froment.

Mais après 1852, de nombreux terrains consacrés à la culture des céréales seront transformés en prairies artificielles et en vergers. L'extension des champs de pommes de terre provoquera une autre diminution qui ne fera que s'accroître, lorsque, à partir de 1875, l'invasion des blés de l'étranger sera favorisée par l'ouverture de la voie ferrée.

Les céréales pauvres, seigle, méteil, méteil surtout, seront de plus en plus abandonnées. Le méteil ne figure plus dans les statistiques agricoles de 1962 et 1963. La superficie des champs d'orge, délaissée de 1839 à 1852, va augmenter de plus de 100 %. Une culture nouvelle apparaît, celle du maïs.

La répartition des céréales, pour l'ensemble du département, en 1962 et 1963 sera :

	Nombre d'hectares cultivés en :					
	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Année 1962..	10 500	0	400	2 500	1 800	20
Année 1963..	8 700	0	400	3 000	2 000	20

Rendement. — Le rendement à l'hectare, en grains et en paille, était très variable d'une région et d'une année à l'autre.

Les statistiques du Ministère de l'Agriculture indiquent les quantités suivantes, pour les années 1839 et 1852 :

Nombre d'hectolitres de grains récoltés par hectare

Arrondissement	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Année 1839 :					
Gap	10,91	11,82	14,33	15,38	16,40
Embrun	13,21	15,42	17,32	25,02	20,17
Briançon	22,26	19,12	22,35	32,61	30,04
Moyenne dans les Hautes-Alpes	11,63	12,98	17,31	20,65	18,27
Moyenne dans la France	12,43	12,99	10,79	14,02	16,30
Année 1852 :					
Gap	7,89	15,74	16,72	22,43	13,92
Embrun	9,84	12,90	15,05	19,20	19,72
Briançon	13,75	17,98	17,58	20,50	13,47
Moyenne dans les Hautes-Alpes	8,22	14,50	16,60	20,12	15,11
Moyenne dans la France	13,64	14,26	11,51	16,46	18,91

De nos jours, le rendement ne sera plus élevé que pour le blé, grâce à l'emploi des engrais chimiques. Voici, pour l'ensemble du département, les rendements obtenus en 1962 et 1963, comparés avec la moyenne des années 1839 et 1852 :

	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Méteil
Moyenne 1839-1852.	9,92	13,74	16,95	20,38	16,69
Année 1962	16,30	12,00	11,00	12,00	10,00
Année 1963	12,10	12,00	11,00	15,20	12,20

Paille. — Les quantités de paille, en quintaux, récoltées par hectare, étaient en 1852 :

Arrondissement	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Gap	8,36	15,68	24,80	13,98	11,30
Embrun	10,60	16,26	17,08	7,33	14,21
Briançon	14,08	20,43	20,23	9,79	12,19
Moyenne dans les Hautes-Alpes	8,72	16,14	21,74	11,07	11,69
Moyenne dans la France	17,74	21,51	16,46	11,64	12,10

En 1962 et 1963, le rendement dans les Hautes-Alpes sera :

	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Année 1962	12,10	—	13,00	9,00	9,00
Année 1963	11,10	—	12,00	15,20	12,20

Production totale. — La production totale différerait chaque année, selon le rendement obtenu par hectare et selon la superficie consacrée à chaque céréale.

Aux années 1839, 1852, 1961, 1962, nous avons ajouté l'année 1832, récolte abondante, et l'année 1835, récolte ordinaire.

Les quantités récoltées ont été, en hectolitres :

	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Année 1832	456 138	104 484	246 456	45 546	47 820
Année 1835	342 104	84 401	231 053	58 061	63 760
Année 1839	221 888	68 055	220 478	57 727	128 558
Année 1852	189 539	56 343	181 624	25 317	100 905
Année 1961	120 200	200	6 600	72 200	36 000
Année 1962	171 900	200	4 400	30 000	18 000

Vers le milieu du XIX^e siècle, les céréales récoltées dans les champs du département suffisaient à assurer la nourriture des hommes et des animaux. Chaque année, nos cultivateurs étaient généralement même en mesure d'exporter sur les départements voisins (Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Isère) les excédents de leurs besoins.

Pour les années 1835, 1839 et 1852, les quantités exportées furent, en hectolitres :

	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Avoine
Année 1835	46 604	2 871	68 548	2 936	6 215
Année 1839	7 776	3 243		12 646	19 180
Année 1852	3 949	10 734		3 449	24 327

Les prix des céréales, ainsi que le fait ressortir le tableau ci-après, n'ont pas présenté de sensibles écarts entre les années 1839 et 1852 ; ces prix étaient supérieurs à la moyenne de ceux obtenus dans le pays entier.

Prix des céréales, en francs

	Arrondissement			Moyenne pour le département	Moyenne pour le pays
	Gap	Embrun	Briançon		
<i>Année 1839 :</i>					
Froment	20,70	20,80	22,15	20,80	15,85
Méteil	15,80	16,15	20,00	16,10	12,90
Seigle	13,75	13,35	14,70	14,05	10,65
Orge	10,55	11,15	11,10	10,90	8,25
Avoine	7,60	8,50	9,30	8,00	6,20
<i>Année 1852 :</i>					
Froment	19,93	19,65	18,64	19,85	16,44
Méteil	15,04	14,16	15,50	14,70	13,21
Seigle	12,07	11,24	12,00	12,23	11,07
Orge	10,03	8,83	10,03	9,82	8,58
Avoine	6,30	7,18	7,53	6,63	5,91

Battage et foulage.

Dans le bassin du Drac et de la haute Durance, les grains étaient mis en grange après la récolte et on attendait l'hiver pour les battre. Partout ailleurs, les grains étaient battus ou foulés

immédiatement après la moisson. Cette mauvaise méthode faisait perdre un temps précieux pour les labours et les semailles, dans un pays où les froids sont précoces.

Le battage était fait au fléau, le foulage, au rouleau et assez souvent au moyen du pied des animaux. Les gerbes étaient étendues sur l'aire et on faisait manéger, dessus, deux chevaux ou mulets ou des bœufs, pendant quatre à cinq heures. Le grain encore tendre s'écrasait facilement sous le poids des bêtes et il en résultait une perte considérable. Cette perte n'était pas la seule ; l'expérience avait prouvé que dans une poignée d'épis soumis au foulage, il restait douze, vingt et quelquefois trente grains, nouvelle perte, incomparablement moindre lorsqu'on se servait du fléau. Le blé ainsi foulé était sale, il fallait le laver, d'où un autre déchet. Pour le faire sécher, on l'étendait au soleil et il devenait la proie des oiseaux et du vent.

Les calculs les plus modérés élevaient à 5 % toutes ces pertes successives (4).

Ce n'est que vers 1848 que furent utilisées, pour la première fois dans le département, à Embrun, deux machines à battre.

En 1963, les agriculteurs haut-alpins disposeront de :

2 951 batteuses ;

104 moissonneuses-batteuses ;

1 201 moissonneuses-licuses.

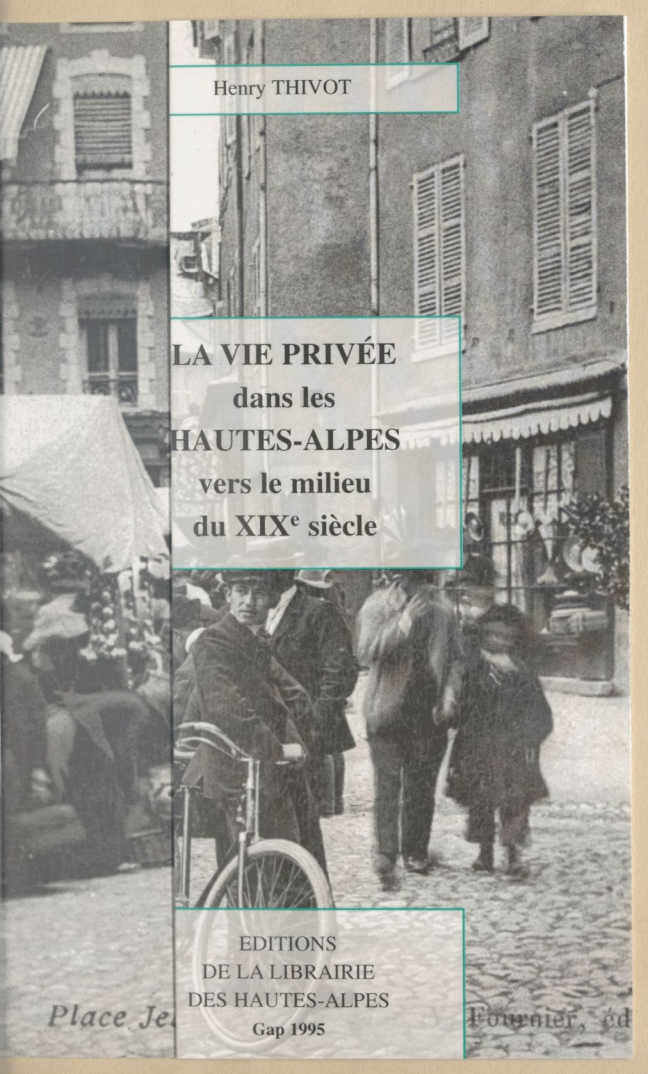
La solidarité chez les cultivateurs. — Les greniers d'abondance.

Avant de quitter le § « Céréales », il nous faut parler de la solidarité chez les cultivateurs et des « greniers d'abondance ».

La solidarité était autrefois pratiquée naturellement par nos pères. Le baron Ladoucette, dans l'*Histoire de notre département*, écrivait : « Il est précieux de signaler que la bienfaisance est indigène, c'est-à-dire établie de tout temps, dans les montagnes des Hautes-Alpes, et les bouleversements de la politique n'ont pu y effacer les traces de l'âge d'or (8). »

La solidarité se manifestait en particulier à l'époque des moissons.

A Arvieux, à Freissinières, les prairies des veuves et des orphelins étaient fauchées gratuitement.



Henry THIVOT

LA VIE PRIVÉE
dans les
HAUTES-ALPES
vers le milieu
du XIX^e siècle

EDITIONS
DE LA LIBRAIRIE
DES HAUTES-ALPES
Gap 1995

Place Je

Fournier, éd

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

